

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

COMPTE RENDU

Présents : Guillaume BONIN – Didier MAZILLE – Bertrand YVAIN - Brigitte AUBERT – Marie France CONSTANT – Roxane RAHIMI – André JOUVE – Hervé DUPIN

Procurations : Pascale MANFREDI pour Guillaume BONIN – Annette VAN DONGEN pour Brigitte AUBERT – Pierre GLACHANT pour Bertrand YVAIN

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance

Didier MAZILLE est proposé pour assurer le secrétariat de ce Conseil

VOTE : 10 Voix pour (Roxane RAHIMI non présente)

2. Approbation du CR du 28/08/2025

VOTE : 10 voix pour (Roxane RAHIMI non présente)

3. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

NEANT

4. Échos des délégations intercommunales et syndicales

- CDC

Suite au décès de C. DEFFREIX (Président), la CDC a procédé à son remplacement. Philippe GONTIER, Maire de Faugères et VP à la CDC a été élu Président de la CDC. L'ensemble des VP ont été réélu. Le poste de 7^e VP a été sollicité par G. PIC (Maire de Rocles) qui a été élu au détriment de E. BOISSIN. Thierry BERRES, conseiller délégué a été élu 8^e VP

- CHCA : La nouvelle directrice (Mme Catherine DEFOUR) nommée fin juillet n'a pas encore pris ses fonctions car elle doit être remplacée sur son poste actuel. Cette situation n'est pas simple car même si l'intérim est assuré par le Directeur du CHARME (Aubenas), l'absence d'une directrice sur place à temps plein est préjudiciable.

Dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale, le CLS tiendra une permanence à la MEJ de Lablachère le samedi 4 octobre de 12h à 14h

- SMA : La dissolution du SMA, qui devrait être remplacé par un SPL a présenté au CDG07, un plan de reclassement des 20 salariés en place

- SICTOBA : Christophe DEFFERIX était VP, au titre de la CDC Beaume/Drobie, du SICTOBA. Le Conseil syndical a pourvu à son remplacement (par un élu de Beaume/Drobie). Jean Marc DEDYER BASTIDE, 1^o VP de la CDC a été élu.
 - Cantine scolaire : Depuis la rentrée, l'école de Valgorge participe au projet intercommunal (Rocles, Vernon, Beaumont Valgorge) qui a choisi, dans un premier temps, les gérants de la Maison Maria à Laboule pour confectionner les repas. Charo LOPES, en charge de la cantine sur Valgorge est chargé du transport de Laboule à Valgorge.
- A ce jour, le bilan de démarrage est très positif.

5. Échos des travaux sur la commune

- Projet d'enfouissement électrique au Villard prévu sur fin octobre. Ce chantier pourra occasionner quelques désagréments du fait de tranchées à réaliser pour les traversées de route
- Pont vers l'EHPAD : un compteur et réducteur de pression doivent être installé sur ce secteur.
- Des travaux vont être décidés pour clore le dossier assainissement qui est terminée mais sur lequel il reste un solde à utiliser. Il pourrait être fait des sorties de compteur sur les rues à droite en descendant (Ruelle facteur Paulin, Brouchonnes,...)
- Chantier rénovation du Villard. Ce chantier devrait démarrer début 2026. Actuellement le bureau d'études travaille au DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Ce DCE sera assez réduit du fait que la SATP aura une grande partie du marché. Notre adhésion au SIVTA nous oblige à travailler avec ce syndicat pour lequel travaille SATP.

Le DCE portera sur les espaces verts, les aménagements urbains. Sur ce dernier point le bureau d'étude, à notre demande, travaille avec des artisans locaux.

6. Administration Générale

6.1 – Réintroduction du chamois sur le Tanargue

Le Conseil Départemental porte un projet de réintroduction du chamois sur le Tanargue.

Ce projet a été présenté lors d'une réunion publique à la Pourette le jeudi 11 septembre. Le projet est l'introduction d'une trentaine de bête.

Il est demandé aux Conseil Municipaux concerné par ce projet d'émettre un avis sur cette réintroduction. La CDC est également sollicitée pour donner son avis.

Le débat a mis à jour les problèmes éthiques sur le fait d'introduire des chamois dans le but de les chasser plus tard. Il a été proposé d'ajouter une mention à notre avis pour souhaiter que le chamois devienne non chassable. Mention rejetée car la législation a prévu des plans de chasse, le cas échéant, pour réguler le surnombre.

Le Maire soumet au Conseil le vote sur l'avis à donner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Donne un avis favorable sur le projet de réintroduction du Chamois sur le Tanargue

VOTE : 8 voix pour – 1 abstention – 2 non

6.2 – Charte pollinisateurs

La CDC Beaume/Drobie propose une charte « Pollinisateurs » dans laquelle est proposée des actions visant à améliorer l'accueil des pollinisateurs sur notre territoire en réalisant les actions suivantes :

- Participer à une formation sur les pratiques d'entretien en faveur des pollinisateurs
- Appliquer le fauchage raisonnable
- Intégrer systématiquement dans chaque projet de végétalisation, la palette de végétal local et favorable aux pollinisateurs
- D'autres actions sont proposées par la charte.

Il est demandé au Conseil de s'engager pour adhérer à cette charte et participer aux actions proposées.

Le débat conclu à souhaité engager la Commune sur l'ensemble des actions proposées dans la charte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la charte relative aux pollinisateurs et s'engage à participer aux actions proposées

Approuve l'adhésion de la commune à l'ensemble des actions proposées dans la charte

Autorise le Maire à signer la charte

VOTE : 11 voix pour

6.3 – Réseau chaleur communal Le Villard

Le réseau de chaleur municipal a fait l'objet d'[un classement \(arrêté du 3 décembre 2024\)](#), ce qui rend obligatoire la définition d'un Périmètre de Développement Prioritaire (PDP). Ce classement rend obligatoire le raccordement des maisons incluses dans ce périmètre.

A défaut d'une opposition du Conseil, c'est le périmètre défini lors de la concession qui s'applique.

Il est proposé au Conseil le déclassement pour éviter l'application de ce périmètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve le déclassement du réseau chaleur municipal

VOTE : 11 voix pour

7. Questions diverses

NEANT

Le Conseil Municipal est clos à 20h20